

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2015 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Etaient présents

Mmes : C. CHARLOT – G. GALLOIS – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – A. BRICOUT – F. COQUEREL – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE – A. KEDZIERSKI – J.C. RUHANT

Excusés : Y.B. DE BEURMANN (procuration donnée à C. CHARLOT) – L. VAN DRIESSCHE – D. WICQUART
Mme Michèle COURTI a été nommée secrétaire.

I - LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 AVRIL 2015

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 23 avril 2015. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

II - DELIBERATION CONCERNANT LE PRIX DE LA RESTAURATION SCOLAIRE – N° 2015-05-19.01

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les prix de la restauration pour la cantine de l'école pour l'année scolaire 2015/2016.

Les prix sont établis comme suit :

<i>Repas au forfait :</i>	<i>3,50 €</i>
<i>Repas au ticket (occasionnel):</i>	<i>4,60 €</i>
<i>Repas adulte :</i>	<i>4,10 €</i>
<i>Repas non prévu et non réservé :</i>	<i>8,00 €</i>

Après délibération, le Conseil Municipal valide la grille des prix des repas indiqués ci-dessus par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

III – APPROBATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE PUBLIQUE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Madame CHARLOT rappelle les règles générales du service de cantine et insiste sur les points suivants :

- La restauration est organisée en deux services ; Exceptionnellement, lorsque l'effectif descend en-dessous de 35 enfants, un seul service peut être organisé, sur décision municipale.
- En cas de sortie d'une journée organisée par l'école, un pique-nique sera nécessairement fourni à l'ensemble des élèves y participant, y compris ceux qui ne mangent pas à la cantine habituellement, et sera facturé au tarif d'inscription de l'enfant pour l'année scolaire (forfait ou occasionnel) ; cette disposition est obligatoire dans la mesure où le prestataire ne garantit le respect de la chaîne du froid et la sécurité alimentaire que pour les repas préparés par ses soins.

Le Conseil Municipal valide le règlement de la cantine par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention.

IV - DELIBERATION CONCERNANT LES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS POUR L'ETE 2015 – N° 2015-05-19.02

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de fixer les tarifs pour le centre aéré des vacances de Juillet et Août 2015 :

TARIFS 2015		B1	B2	B3	B4	B5	Extérieur
Quotient familial		<i>de 0 à 500 €</i>	<i>de 501 à 600 €</i>	<i>de 601 à 750 €</i>	<i>de 751 à 915 €</i>	<i>de 916 € et plus</i>	<i>Tous</i>
1 enfant	<i>Semaine de 5 jours</i>	3,78 €	17,34 €	37,95 €	47,57 €	54,88 €	102,36 €
	<i>Semaine à jour férié (3 jours)</i>	2,27 €	10,40 €	22,77 €	28,54 €	32,93 €	61,42 €
2 enfants	<i>Semaine de 5 jours</i>	7,62 €	32,88 €	73,25 €	91,77 €	105,89 €	204,88 €
	<i>Semaine à jour férié (3 jours)</i>	4,57 €	19,73 €	43,95 €	55,06 €	63,54 €	122,93 €
3 enfants	<i>Semaine de 5 jours</i>	11,55 €	44,91 €	102,72 €	129,27 €	149,78 €	307,29 €
	<i>Semaine à jour férié (3 jours)</i>	6,93 €	26,95 €	61,63 €	77,56 €	89,87 €	184,38 €
4 enfants	<i>Semaine de 5 jours</i>	15,40 €	53,04 €	126,51 €	160,32 €	186,11 €	409,81 €
	<i>Semaine à jour férié (3 jours)</i>	9,24 €	31,83 €	75,90 €	96,19 €	111,66 €	245,89 €
Repas à l'unité		3,36 €					
Garderie		1,05 € la séance (matin ou soir quelle que soit la durée ; soit 2,10 € pour la garderie du matin ET du soir)					

Pour pouvoir bénéficier des tarifs B1 à B5, il faut satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- L'enfant inscrit réside dans l'une des 4 communes organisatrices.
- Fournir lors de l'inscription une attestation de rattachement à retirer dans l'une des 4 mairies autorisant l'attribution du tarif résident (ex : scolarisation dans l'école du village, ...).

Aucune activité ne fera l'objet d'un paiement supplémentaire durant le centre.

Une réduction de 5 % sera accordée pour tout dossier enregistré sur internet ou lors des séances d'inscription.

En cas d'annulation, le remboursement se fera sur présentation d'un certificat médical et pour une absence égale ou supérieure à 3 jours à l'accueil de loisirs.

Après discussion, les tarifs sont approuvés selon le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord par 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Il indique les modifications qui vont intervenir cet été par rapport aux étés précédents :

- L'équipe UFCV de direction et d'animation est complètement renouvelée
- La facturation se fera à posteriori et non plus au moment de l'inscription
- Il n'y aura pas d'accueil des enfants le lundi 13 juillet
- Les activités du mois d'Août se termineront le mercredi 26 août au soir

Pour répondre à Madame Valérie JACINTO, Monsieur le Maire indique que la quote-part prévisionnelle versée par la commune de Le Maisnil, par enfant, est de 14,40 € en Juillet et 15,68 € en Août.

V - DELIBERATION CONCERNANT LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – N° 2015-05-19.03

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une redevance d'occupation du domaine public est versée par GRDF pour les chantiers de travaux de distribution de gaz.

L'état des sommes dues résulte de la longueur des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année multiplié par un taux dont le barème est actualisé par décret.

GRDF nous a transmis les calculs RODP 2014 et 2015 :

RODP 2014 : $0,35 \times 184 = 64,40 \text{ €}$

RODP 2015 : $(0,035 \times 2652 + 100) \times 1,16 = 223,67 \text{ €}$

Soit au total $288,07 \text{ €}$

arrondis à 288,00 € (deux cent quatre-vingt-huit euros) conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- *de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,*
- *que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année conformément au barème fixé par décret.*

Après délibération le Conseil Municipal adopte par 13 Voix Pour, 0 Voix Contre et 0 Abstention les propositions qui lui sont faites par Gaz Réseau Distribution France.

VI - INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

1° - Commissions travaux et Urbanisme

Reprise des tombes en état d'abandon

Monsieur le Maire indique que suite au MAPA, trois entreprises ont déposé un dossier en Mairie. La commission a retenu l'entreprise BRAME (Verlinghem) pour réaliser les travaux, à l'exception du columbarium qui était optionnel.

Concernant les objets de valeur qui pourraient être trouvés à l'occasion des exhumations, Monsieur le Maire précise qu'ils peuvent être soit remis en place dans le reliquaire soit vendus au profit du CCAS. Il invite les membres du Conseil Municipal à se positionner sur l'une ou l'autre option. Dans tous les cas un inventaire des objets trouvés est fait par l'entreprise en charge des travaux.

Lotissement de la Fresnoy

Un lot a été remis à la vente suite à un refus de prêt en faveur de l'acquéreur potentiel.

A ce jour 5 lots sont vendus et 3 signatures de vente sont prévues d'ici l'été, ce qui permettra de rembourser le prêt relais souscrit pour les travaux d'aménagement du lotissement. A ce jour, seul le lot n° 11 reste libre de tout engagement.

Monsieur le Maire indique qu'un courrier a été envoyé à chaque acquéreur et à chaque constructeur ou entreprise intervenant sur le chantier pour demander le respect des mesures concernant le bruit, le brulage et l'évacuation des déchets.

Accessibilité

Monsieur le Maire rappelle que les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour les bâtiments communaux et pour les établissements recevant du public doivent être transmis à la Préfecture pour le 27 septembre 2015 au plus tard. Monsieur le Maire invite les responsables des commissions travaux et urbanisme à travailler sans plus tarder sur ce dossier qui doit :

- décrire la stratégie globale de mise en accessibilité pour l'ensemble des ERP et bâtiments communaux
- définir une planification pour la réalisation des travaux en tenant compte :
 - o des modifications organisationnelles permettant d'optimiser l'accès des personnes handicapées aux services
 - o des exigences budgétaires

Eclairage public

Monsieur Didier DUQUESNE indique que le « relamping » vient d'être fait sur la Commune.

2° Commission Jeunesse

Conseil des enfants

Une visite à Fromelles est organisée le vendredi 29 mai avec les aînés en compagnie des 25 élèves du cycle III et de Madame Descendre pour suivre un parcours guidé dans le musée et le cimetière.

Logo de l'école

Madame Catherine CHARLOT présente les modèles élaborés en concertation avec Monsieur Benoît DELERUE, administré de la Commune.

Après discussion un modèle est retenu pour impression en deux exemplaires.

NAP

Un bilan de l'activité de l'année est prévu le mardi 9 juin en Mairie avec les membres du comité de pilotage chargés de restituer les avis des parents de façon à préparer au mieux la rentrée de Septembre 2015.

Les modalités de sécurité, de déplacements et d'assiduité des enfants ont été bien respectés cette année ;

Monsieur le Maire remercie Madame Catherine CHARLOT pour son investissement durant toute l'année scolaire écoulée en ce qui concerne l'élaboration des plannings et le suivi des animations. C'est une tâche lourde qui demande beaucoup de rigueur et de temps.

Monsieur le Maire indique également que Madame Christelle LE FEVRE, référente, gère efficacement les présences des enfants, les relations avec les parents et les animateurs et participe au bon déroulement de ces activités.

Le PEDT pour l'année scolaire 2015-2016 a été transmis à l'académie mi Février 2015. Nous sommes toujours dans l'attente de sa validation.

3° - Commission animation

Fêtes du village les 4, 5 et 6 Juillet

Les inscriptions pour la braderie seront ouvertes à partir du 8 juin pour les Maisnilois et du 18 juin pour les habitants extérieurs. Le feuillet d'information est en préparation pour une distribution début Juin.

Le dimanche 5 juillet, les Foulées des Weppes se dérouleront à Le Maisnil. Cette année, les inscriptions se feront au magasin Décathlon de Sequedin le samedi 4 juillet après-midi.

4° Commission environnement

Marché aux fleurs

Madame Valérie JACINTO présente le bilan du marché aux fleurs qui s'est tenu le samedi 18 avril et qui a dégagé un bénéfice de 345 €.

Poubelles

La commission environnement propose de changer les poubelles « par secteur ». Plusieurs modèles ont été retenus et seront présentés lors du prochain conseil municipal après vérification auprès de la CCWeppes de la conformité des systèmes d'accrochage et de vidage.

VII - INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE WEPPEES POINT SUR LES REUNIONS DE CHAQUE COMMISSION, PAR LES DELEGUES

1° - Commission travaux qui s'est tenue le 11 mai à Aubers

Monsieur Alain BRICOUT rapporte les grandes lignes de cette réunion :

- Le marché pour le balayage des fils d'eau a été reconduit avec l'entreprise THEYS
- Le marché des tontes a été attribué à l'entreprise BARTIER DEBEVEER déjà titulaire du précédent marché.
- Le marché de fauchage des accotements sera sans doute reconduit avec l'entreprise DARRAS HUYGUES

Concernant le gros entretien des voiries, les travaux relatifs au programme 2014 pour un montant total de 207 000 € n'ont pas été réalisés et les crédits ont été reportés sur l'exercice 2015. La commission devra prioriser les travaux à faire sur le budget 2015.

Enfin, Monsieur le Maire rappelle que même si la loi Notre est toujours en discussion, il est probable que la Communauté de Communes de Weppes ne va pas perdurer et les communes devront intégrer une autre Communauté de Communes en 2017. Ces changements impacteront les marchés à prévoir.

2° - Rallye des médiathèques

Il se déroulera le dimanche 27 septembre 2015 ; La manifestation se terminera à Le Maisnil.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1° - Congés été 2015

Les membres du Conseil municipal sont invités à remettre au secrétariat les dates prévues de leurs congés cet été.

2° - Dates des prochaines réunions

Les prochaines réunions du Conseil Municipal sont fixées au :

- Mardi 16 juin 2015 à 19 h 30 (conseil des enfants)
 - Mardi 15 septembre 2015 à 20 h 15
- Aucune réunion n'est programmée en Juillet / Août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures quarante-cinq minutes.